

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, NATHALIE LABELLE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU'IL Y AURA **SESSION EXTRAORDINAIRE** DU CONSEIL DE LAC-DES-ÉCORCES, LE **LUNDI 2 OCTOBRE 2023 À 17H**, AU 672, BOUL. ST-FRANÇOIS, LAC-DES-ÉCORCES, QUÉBEC J0W 1H0.

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

➤ # 2023-00002 ◀

Nature et effets :

- Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire sur un autre terrain d'une hauteur de 4,87 mètres (16 pieds) contrairement à l'article 8.2.2, alinéa d) qui exige une hauteur maximale de 4 mètres (13,12 pieds).
- Permettre le raccordement du bâtiment accessoire à un puits et à une installation septique contrairement à l'article 8.2.2, alinéa a).

Désignation de l'immeuble : Montée Foisy Lot : 3 605 622 Zone : VIL-09

➤ # DPDL230173 ◀

Nature et effets :

- Permettre l'agrandissement de la résidence dans la marge de recul avant à 2,11 mètres alors que la grille des usages et normes du règlement sur le zonage 40-2004 exige, pour la zone VIL-03, une marge de recul avant minimale de 10 mètres, conditionnel à la fusion des lots 3 605 126 et 6 449 866.

Désignation de l'immeuble : 10, chemin Deschamps Lot : 3 605 126 Zone : VIL-03

➤ # 2023-00003 ◀

Nature et effets :

- Permettre la construction d'un bâtiment accessoire sur un autre terrain d'une hauteur totale de 5,42 mètres (17,75 pieds) alors que l'article 8.2.2. alinéa d) du règlement de zonage stipule qu'un bâtiment accessoire construit sur un terrain vacant doit avoir une hauteur maximale de 4 mètres.

Désignation de l'immeuble : Chemin du Lac-aux-Barges Lot : 3 314 020 Zone : VIL-02

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 29 septembre 2023.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 14^e jour de septembre 2023.



Nathalie Labelle
Greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, soussignée, Nathalie Labelle, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié, ou fait publier, l'avis ci-haut en affichant une copie au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité, ce 14^e jour de septembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour de septembre 2023.



Nathalie Labelle
Greffière-trésorière adjointe